



2022 : une raison de plus d'adhérer

Description

Il y a deux sujets récurrents sur lesquels nous sommes constamment sollicités par la communauté aéromodéliste depuis la création de Finesse + : les assurances et la balise.

Pour les assurances, nous répondons à de nombreuses questions : En fonction de ma pratique en club ou hors club, affilié ou non affilié, en France ou à l'étranger, suis-je vraiment couvert ? Et ces interrogations sont tout à fait légitimes.

Pour la balise de signalement électronique, il en est de même. Le législateur s'étant évertué à rendre la loi totalement incompréhensible pour le commun des mortels.

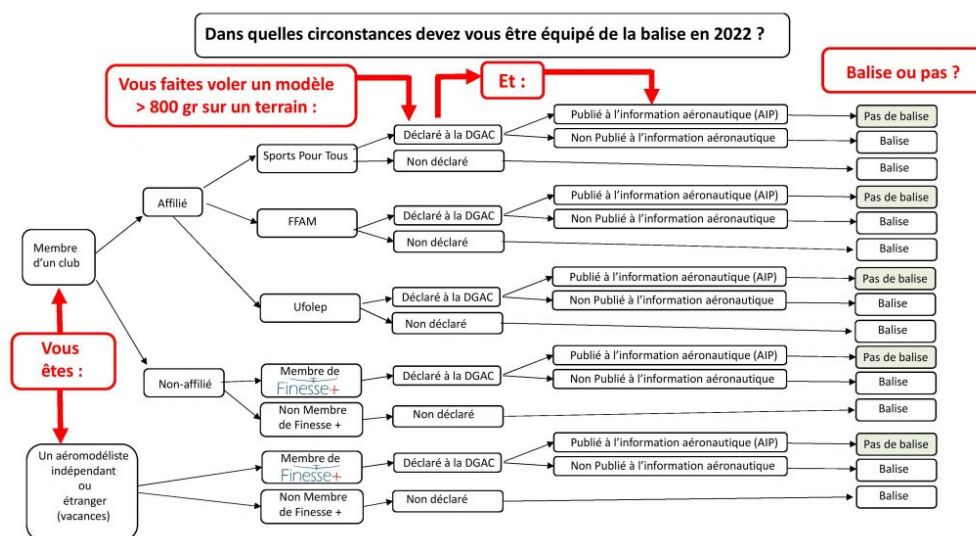
Alors quand on amalgame les deux sujets, on n'y comprend vraiment plus rien !

Nous vous devons de trouver des solutions :

Quelles sont les nouveautés ?

Depuis 2021, Finesse + est affiliée à la fédération française [Sports Pour Tous](#). Cette fédération nationale multisports de plus de 180000 licenciés, créé en 1953, répond aux critères du législateur pour l'exemption de la balise sur les terrains déclarés. Cette affiliation permet donc à nos membres qu'ils soient français ou étrangers d'être exemptés du dispositif de signalement électronique sur les terrains publiés à l'information aéronautique (AIP).

En fonction de votre pratique, découvrez comment vous pouvez être exempté de la balise :



Et l'assurance dans tout cela ?

Avec les assurances responsabilité civile actuelles, la situation n'est pas très claire. On ne se sait pas vraiment ce qu'elles couvrent et dans quelles conditions. Finesse + se devait de répondre à votre questionnement.

Sports Pour Tous dispose d'une assurance parfaitement adaptée aux besoins des clubs locaux en vue d'une pratique loisir pour la catégorie A (modèles de -25 kg). L'activité aéromodélisme est désormais couverte par l'assurance de cette fédération et est prise en charge dans de très bonnes conditions : [le coût de la licence loisir](#) est extrêmement compétitif comparativement aux deux autres fédérations.

En outre, Sports Pour Tous est la seule fédération à proposer une [licence Famille](#) (Jusqu'à 5 personnes). Nous la proposons au prix de 41.80€ avec l'adhésion. L'aéromodélisme étant souvent une activité familiale, cette licence est donc particulièrement attractive.

Volez couverts !

Néanmoins, il existe un « trou dans la raquette », celui des modélistes qui se déplacent ou des isolés, y compris avec des modèles de catégorie B, mais aussi ceux qui veulent faire voler à l'étranger. Ces aéromodélistes veulent être totalement sûr d'être correctement assurés. Pour cela, la seule solution est de disposer d'une assurance Responsabilité Civile qui va au-delà des prises en charge classiques en couvrant le risque aérien. Ce type de produit n'existe qu'au niveau européen. Finesse + s'est donc associé à la DMFV pour vous le proposer.

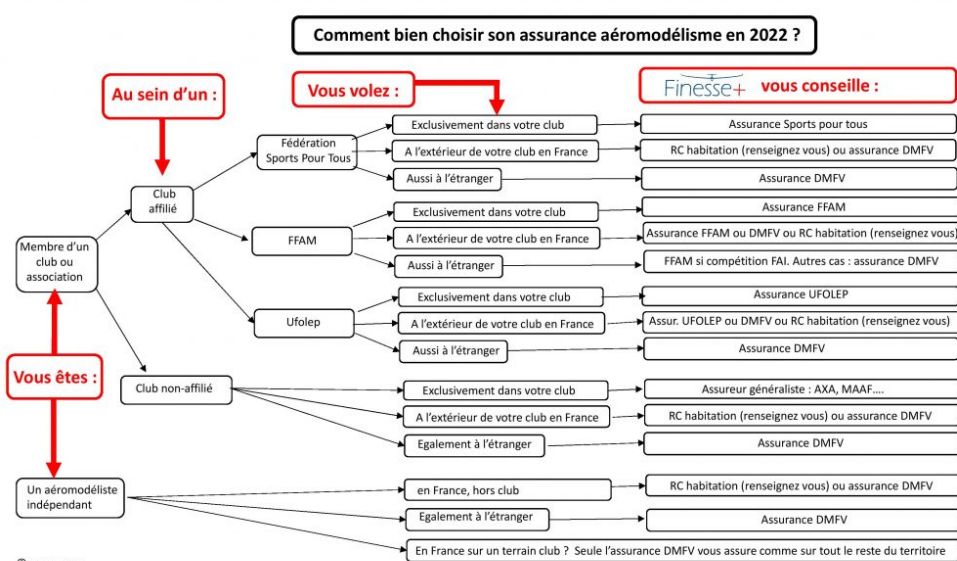
La première assurance aéronautique pour l'aéromodélisme

Seule la [DMFV](#), première fédération allemande et européenne avec 84000 adhérents et deuxième mondiale après les USA propose un produit adapté à cette demande : l'Assurance Responsabilité Civile de Détenteur d'Aéronef.

Il s'agit d'une véritable assurance aéronautique adaptée à l'aéromodélisme qui est reconnue mondialement. Elle existe en trois versions : [Confort](#), [Premium](#) et [Premium Gold](#) en fonction du niveau de couverture. En complétant avantageusement l'offre assurantielle actuelle, nous proposons ainsi un produit parfaitement à la majorité des besoins et aux aéromodélistes exigeants.

Comment bien choisir son assurance en fonction de sa pratique ?

Un bon schéma vaut toujours mieux qu'un long discours :



Vous pouvez trouver cette assurance sur notre page « [Adhérer](#) ». Elle s'accompagne bien entendu de l'adhésion à notre association.

Nous espérons vous voir nombreux sur les pentes et les terrains en 2022 !

Bons vols à tous.